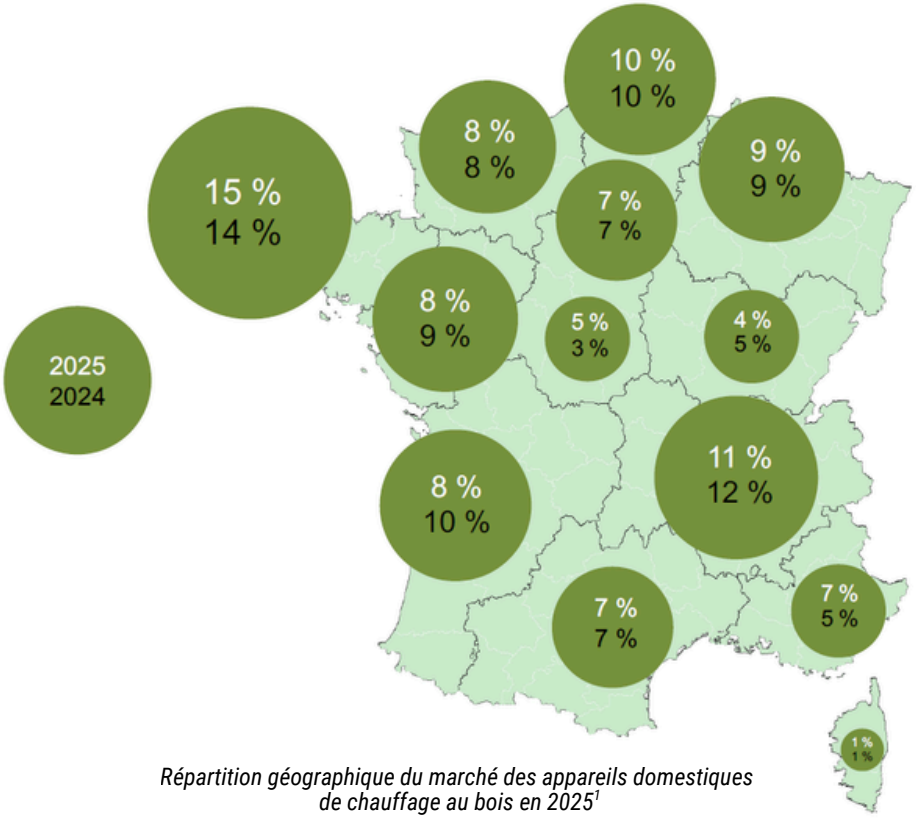
EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES, LE CHAUFFAGE AU BOIS ENTRE DANS UNE NOUVELLE ÈRE, CELLE DU RENOUVELLEMENT



Répartition géographique du marché des appareils domestiques de chauffage au bois en 2025[1]

Remplacer un ancien appareil de chauffage au bois, c'est avant tout faire le choix d'un équipement plus économique, plus confortable et mieux adapté aux usages d'aujourd'hui. Grâce à des performances accrues, les appareils récents permettent de consommer moins de bois pour un meilleur confort de chauffe, tout en simplifiant l'utilisation au quotidien.

En Auvergne-Rhône-Alpes, deuxième région française du secteur avec 11 % du marché national, cette dynamique de renouvellement constitue désormais le principal moteur du marché. Elle accompagne une évolution vers davantage de sobriété énergétique, valorise une énergie locale et renouvelable et contribue, grâce à une combustion mieux maîtrisée, à améliorer la qualité de l'air et l'environnement de vie des particuliers.

Pour le Groupe SEGUIN, leader français du chauffage au bois et industriel implanté à Randan dans le Puy-de-Dôme (63), l'enjeu est d'accompagner ce mouvement au plus près des ménages, à travers son réseau national « SEGUIN, Depuis 1976 ».

[1] *Étude Observ'ER de l'ADEME - Marché 2025 des appareils de chauffage au bois*

RENOUVELER SON APPAREIL, UN BÉNÉFICE CONCRET POUR LES MÉNAGES

En France, près de 8 millions de foyers se chauffent au bois, soit environ un ménage sur quatre. Cette énergie économique, autonome et renouvelable reste la moins coûteuse du marché, avec un prix moyen d'environ 5 centimes par kWh, contre 17 centimes pour le gaz et 19 centimes pour l'électricité[2].
Mais une partie importante du parc reste encore équipée d'appareils anciens, aux performances énergétiques limitées, alors que les technologies ont profondément évolué.

Le renouvellement change concrètement la donne pour les particuliers. Un poêle à bois nouvelle génération labellisé Flamme Verte consomme jusqu'à huit fois moins de bois qu'un foyer ouvert pour produire une quantité de chaleur équivalente[3], grâce à des rendements compris entre 75 à 90%, contre 50% pour les appareils des années 1990 et seulement 10 à 15% pour un foyer ouvert. Cette efficacité renforcée se traduit par une baisse du budget bois annuel, et par une plus grande autonomie énergétique dans un contexte de hausse des prix de l'énergie.

Au-delà de l'aspect économique, les équipements modernes apportent davantage de confort au quotidien. Chaleur diffusée de manière régulière, allumage automatique et rechargement facilité sur les modèles à granulés, régulation intelligente, silence de fonctionnement, les gammes actuelles répondent aux usages contemporains des foyers. Sur le plan esthétique, elles s'intègrent naturellement dans les intérieurs et deviennent souvent un élément de valorisation du logement.



> *« Nos clients arrivent aujourd'hui beaucoup mieux informés, souvent par internet plutôt qu'en magasin. Ils recherchent des appareils plus performants, plus économes en combustible et plus respectueux de l'environnement, en accordant une place importante à l'aspect esthétique. Les projets sont davantage réfléchis, avec une volonté claire de concilier confort, économies d'énergie et valorisation du logement. »*

témoigne Victor GOSSET, dirigeant d'Au Feu Berjallien à Bourgoin-Jallieu (38), de Poêle et Cheminée By Gosset à Vézeronce-Curtin (38), d'Au Feu Voironnais à Voiron (38) et membre du réseau « SEGUIN, Depuis 1976 » en Auvergne Rhône-Alpes.

L'AUVERGNE RHÔNE-ALPES : UNE RÉGION CLÉ DU CHAUFFAGE AU BOIS

L'Auvergne Rhône-Alpes occupe une place à part dans le paysage français du chauffage au bois. Deuxième région nationale du secteur avec 11 % du marché selon l'étude annuelle Observ'ER, elle bénéficie d'un habitat mixte entre zones urbaines, périurbaines, rurales et de montagne, avec un parc résidentiel ancien largement à rénover.

Cette position s'explique aussi par la richesse de la ressource locale. Avec 37% de son territoire couvert de forêts, la région dispose d'une abondance de bois énergie et d'une filière bois structurée, qui alimente une part importante du parc régional. Il s'agit d'une énergie de proximité, produite et consommée sur le même territoire, qui participe activement à l'économie et à l'emploi locaux. Elle compte par ailleurs plus de 800 000 ménages chauffés au bois bûche, près de 600 entreprises productrices de bois bûche et 21 sites de production de granulés[4].

LE RÉSEAU SEGUIN : UN RÉSEAU D'EXPERTS DE PROXIMITÉ POUR ACCOMPAGNER CHAQUE PROJET

Le **réseau SEGUIN** est un acteur historique de ce territoire. Depuis 1976, l'entreprise conçoit, fabrique et distribue des appareils de chauffage au bois, et réalise l'essentiel de sa production à Randan, dans le Puy-de-Dôme (63) ainsi qu'à Virignin dans l'Ain (01). Cet ancrage industriel régional lui permet de proposer une production française en circuit court, tout en soutenant l'emploi et le tissu économique local.

[2] *ajena.org – Argus de l'énergie*
[3] *Méthodologie de l'inventaire – Rapport Ominea 2025 - CITEPA*
[4] *Observabois - Fibois AuRa 2026*

Sur le terrain, le **réseau SEGUIN** s'appuie sur un maillage régional de 25 revendeurs répartis sur 11 des 12 départements de la région, des massifs alpins (Haute-Savoie, Savoie, Isère) au Massif central (Cantal, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Allier) en passant par la vallée du Rhône (Loire, Rhône, Ain, Drôme).
Baptisé « **SEGUIN, Depuis 1976** », ce réseau incarne une approche artisanale et professionnelle, fondée sur la proximité avec les clients.

Renouveler son appareil de chauffage au bois ne se résume pas au choix d'un produit. Les revendeurs du réseau accompagnent les particuliers à chaque étape de leur projet, en commençant par une analyse préalable du logement pour définir la solution la mieux adaptée en fonction de la surface, de l'isolation, de l'altitude et des usages. Ils orientent ensuite vers la technologie la plus pertinente entre bûche, granulé ou mixte, puis vers les modèles éligibles aux dispositifs d'aides en vigueur sur le territoire concerné (Fonds Air Bois et Certificats d'Économies d'Énergie). L'installation doit être réalisée par un professionnel certifié RGE Qualibois, condition indispensable pour permettre au particulier de bénéficier des aides publiques.

L'accompagnement se prolonge au-delà de la mise en service. **SEGUIN** et son réseau mènent un véritable travail de pédagogie auprès des particuliers en rappelant les bonnes pratiques d'utilisation, du choix du bois à son stockage, de l'allumage jusqu'au rechargement du foyer en passant par l'entretien de l'appareil. Ces gestes conditionnent largement la performance réelle des équipements dans la durée, la maîtrise des consommations et la réduction des émissions.

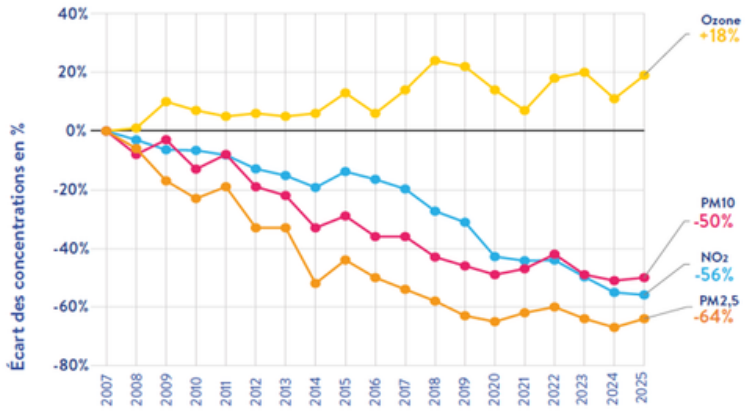
UN CONTEXTE FAVORABLE, ENTRE AIDES RÉGIONALES ET NOUVELLES OBLIGATIONS

Le renouvellement est facilité par un environnement financier et réglementaire propice. Sur le plan financier, l'Auvergne-Rhône-Alpes peut s'appuyer sur le dispositif Fonds Air Bois, dont la région est pionnière. Il a été lancé en vallée de l'Arve dès 2013, premier territoire français à l'avoir mis en place, et est aujourd'hui déployé dans plusieurs territoires régionaux, parmi lesquels la Métropole de Grenoble, le Grand Annecy, le Grand Chambéry et la Métropole de Lyon. Les aides vont généralement de 1 000 à 2 500 € selon les collectivités, et sont cumulables avec les Certificats d'Économies d'Énergie, à condition que l'appareil installé soit labellisé Flamme Verte ou inscrit au registre ADEME des appareils équivalents.

> *« Les nouvelles réglementations jouent un rôle important. Le panier moyen d'un projet de renouvellement se situe entre 7 000 et 8 000 € installation comprise. Le Fonds Air Bois est un véritable levier pour beaucoup de projets, car il réduit sensiblement le coût d'investissement et encourage le passage à un équipement performant.*
> *Nous accompagnons systématiquement nos clients dans le montage de leur dossier d'aide, ce qui simplifie leur projet et les rassure. »*
> **précise Victor GOSSET**

Sur le plan réglementaire, un cadre plus strict s'est mis en place en Isère. Depuis le 1er octobre 2024, l'utilisation des cheminées à foyer ouvert est interdite sur les 123 communes de Grenoble Alpes Métropole, du Grésivaudan et du Pays Voironnais. Depuis le 1er janvier 2026, cette interdiction s'étend aux poêles et inserts antérieurs à 2002 sur ce même périmètre. Selon les estimations de la préfecture de l'Isère, 15 000 appareils non performants seraient encore en service sur ces communes et doivent désormais être remplacés.

> *« De nombreux particuliers viennent nous voir après en avoir entendu parler par la presse ou leur ramoneur, avec la volonté d'anticiper le remplacement de leur appareil pour émettre moins de particules et se mettre en conformité. La grande majorité des interventions concerne aujourd'hui le remplacement d'appareils installés il y a plus de vingt ans ou la transformation de cheminées à foyer ouvert, principalement chez des propriétaires de maisons individuelles. Les installations dans les logements neufs restent présentes, mais représentent une part plus faible de l'activité. Une partie non négligeable des projets vient également en complément d'une pompe à chaleur, pour offrir aux ménages une solution de chauffage plus complète et plus autonome face aux fluctuations du prix des énergies. »*
> ***souligne Victor GOSSET***



Évolution des concentrations enregistrées en Aura depuis 2007[5]

En renouvelant ces équipements de chauffage au bois, la collectivité bénéficie d'une amélioration significative de la qualité de l'air. Aujourd'hui, les appareils anciens représentent 60% du parc de chauffage au bois et concentrent à eux seuls 93% des émissions de particules fines.
À l'inverse, les équipements labellisés Flamme Verte qui incarnent 40% du parc ne pèsent que 7% de ces émissions. Les appareils nouvelle génération contribuent ainsi à améliorer sensiblement la qualité de l'air dans les vallées et agglomérations placées sous Plan de Protection de l'Atmosphère.

Notons que les émissions régionales de particules fines issues du chauffage résidentiel au bois ont déjà reculé de 64 % depuis 2007, selon Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN CHIFFRES (2025)

- **11%** du marché national des appareils de chauffage bois (2ème rang national)
- **1ère** région pour les chaudières automatiques (granulés) : 19% de part de marché
- **2ème** région pour les chaudières manuelles (bûches) : 19% de part de marché
- **15 000** appareils non conformes à remplacer
- **800 000** ménages chauffés au bois bûche dans la région

POUR EN SAVOIR PLUS

Annuaire complet des revendeurs du réseau « SEGUIN, Depuis 1976 » : cheminees-seguin.com/je-trouve-un-revendeur

SEGUIN DEPUIS 1976

Depuis 1976, le réseau SEGUIN conçoit, fabrique et distribue des appareils de chauffage, pour le confort de tous. Fort de ses acquisitions européennes, cette entreprise fait aujourd'hui partie des leaders du chauffage au bois en France et propose une large gamme d'appareils performants et esthétiques. Le réseau investit sur l'innovation afin de rendre ses appareils toujours plus fiables, plus ergonomiques, présentant de meilleures performances énergétiques et environnementales pour un rapport qualité/prix compétitif.

[5] *Communiqué de presse de la qualité de l'air 2025 en Aura – Atmo Auvergne Rhône-Alpes*

CONTACTS PRESSE

SALESFACTORY PR
RP_INVENTIVESETCONNECTÉES

Antoine BRAGHINI 06 72 93 17 38 antoine.braghini@salesfactorypr.fr
Berthille LA TORRE 06 46 62 45 58 berthille.latorre@salesfactorypr.fr